

BEP et BEP Expansion Economique, avec le soutien de la Province de Namur lancent un plan de 35 actions en soutien à la relance économique

Communiqué de presse – le 4 juin 2020

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le secteur économique dans son ensemble subit un certain nombre de conséquences liées à la période de confinement. Les entreprises, indépendants, acteurs du tourisme et de l'Horeca ont parfois des difficultés à relancer leur activité. C'est pourquoi, le BEP et BEP Expansion Economique, avec le soutien de la Province de Namur ont mis en place un dispositif de 35 actions, pour soutenir la relance des secteurs économique et touristique namurois et mobilisent un budget estimé à 2.700.000 € pour mener cette opération de relance.

Un plan d'actions, un objectif

Le BEP et BEP Expansion poursuivent leurs actions traditionnelles : malgré la crise, tous les programmes d'investissements dans les parcs d'activité économique sont maintenus car le BEP et BEP Expansion Economique veulent jouer par ces investissements un rôle de soutien aux entreprises, principalement du secteur de la construction. En ce sens aussi, leurs équipes continuent à apporter une expertise aux entrepreneurs qui souhaitent se développer. Mais en plus, le BEP et BEP Expansion Economique ont voulu concevoir un programme d'actions spécifiques dans le cadre de la crise actuellement vécue par bon nombre d'entrepreneurs. Ce programme n'a pas pour ambition de résoudre tous les problèmes, cela serait illusoire et utopique ; Il a simplement pour but d'apporter une pierre à l'édifice de la relance en appui des initiatives menées par les Gouvernements fédéral et régional et en complémentarité des initiatives prises par plusieurs Communes.

Par ce programme, jusque fin 2020, le BEP et BEP Expansion Economique espèrent ainsi jouer un effet d'entraînement positif afin que d'autres acteurs économiques complètent le dispositif envisagé dans le domaine de leur ressort et au-delà de leur soutien traditionnel.

Soutien à la relance économique

Le plan de relance économique se traduit par les actions suivantes :

1. La création d'un catalogue des mesures de soutien fédéral et régional, pour aider les entreprises à y voir plus clair et trouver leur chemin vers les aides qui leur sont dédiées. Le relevé des aides mises en place par les Communes, en faveur des commerçants et indépendants sera également établi et des échanges seront organisés avec les Bourgmestres pour mesurer l'évolution de la situation.
2. Le soutien à la reprise aux entreprises (des parcs d'activité, locataires de BEP Expansion Economique et toutes celles qui présentent un potentiel à l'innovation) dans le cadre d'un accompagnement sur-mesure de 3 à 4 jours en matière de financement et de pilotage de leur reprise.
3. La constitution de dossiers d'aides pour les indépendants et du secteur Horeca en vue d'obtenir les prêts « ricochet » (Sowalfin) et ré-action » (Sogepa).
4. La mise en ligne d'un help desk pour répondre aux questions ponctuelles de entreprises.

5. L'accompagnement à la détection et au développement de nouvelles opportunités pour les PME et TPE via un programme de webinaires, un accompagnement vers plus de résilience et la tenue d'un cycle de conférences inspirantes.
6. Le soutien des producteurs locaux en circuits courts dans la recherche de financement, la mise à disposition de la plateforme de crowdfunding CiLo et à la détection de nouveaux débouchés.
7. Le lancement d'une campagne de promotion du territoire namurois et de ses acteurs économiques via différents canaux (web, vidéo).
8. La mise à disposition de la plateforme de crowdfunding CiLo pour les commerçants.
9. Le report de des loyers pour les locataires de bâtiments relais qui le souhaitent.
10. La gratuité des espaces de coworking du TRAKK et du Coworking E420.
11. L'aide à la diversification pour les acteurs du secteur brassicole namurois.

Soutien à la relance touristique

Un plan d'actions a également été préparé à l'intention des acteurs touristiques du territoire. Il se traduit par :

1. L'accompagnement des hôteliers à la recherche de financement, au repositionnement de leur activité ou à l'obtention de prêt « ricochet » (Sowalfin) ou « ré-action » (Sogepa).
2. L'accompagnement des campings pour analyser leurs besoins de trésorerie et introduire des demandes d'aides financières.
3. L'accompagnement des attractions touristiques dans leur recherche de financement, le repositionnement de leur activité ou l'obtention de prêt « ricochet » ou « ré-action ».
4. Le soutien au secteur des événements publics, aux retombées significatives sur le territoire, par l'octroi de prêts (ou subsides) et par la mise à disposition de la plateforme de crowdfunding CiLo.
5. Le développement d'équipements touristiques structurants par l'étude de l'implantation de surfaces Horeca dans les espaces publics via des aménagements pragmatiques et modulables, ainsi que d'espaces de convivialité et de loisirs le long des bords de Meuse et de Sambre ; l'accompagnement des Communes pour des études d'amélioration des espaces d'accueil pour motor-homes et de développement d'infrastructures touristiques nouvelles ou existantes.

Les aides financières directes

Dans le cadre de ce plan, le BEP et BEP Expansion Economique prévoient d'octroyer des aides financières directes. Concrètement, pour les **attractions touristiques** ne pouvant bénéficier des mesures de soutien de la Wallonie, un fond de soutien sera mis en place, pour octroyer 20 prêts de 25.000 € (soit un montant maximum de 500.000 €). Pour le **secteur événementiel**, un système d'abondement des projets soutenus par le grand public sur la plateforme de crowdfunding CiLo (1€ du BEP pour 1€ citoyen) est prévu, pour 20 abondements de 2.500 € et un montant total de 50.000 €. Il en va de même pour les **circuits courts** (20 abondements de 2.500 € pour un montant total de 50.000 €). Les porteurs d'**événements grands publics** et qui positionnent de manière significative sur le territoire, bénéficieront d'un fonds de 250.000 € (soit 5.000 € pour 50 événements). Enfin, BEP Expansion Economique débloquera 500.000 € pour le **financement d'études**, au bénéfice de nouveaux produits touristiques.

Un renfort d'expertise externe

Le BEP et BEP Expansion Economique mobilisent conjointement **un budget estimé à 2.702.250 €**, de frais de personnel, d'expertise et de consultance extérieure. Pratiquement, le BEP s'appuie sur ses ressources humaines internes pour la concrétisation de ce plan, et renforce ses équipes par de l'expertise externe, pour satisfaire un maximum de bénéficiaires. Ce plan est une priorité absolue des équipes, jusqu'au mois de décembre 2020.

BEP et BEP Expansion Economique en soutien de leurs actionnaires

Par la mise en œuvre de ce plan, le BEP et BEP Expansion Economique permettent aux Communes, acteurs de première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, d'offrir une réponse adaptée aux attentes des entreprises dans ce contexte. Par son rôle d'agence de développement, le BEP et BEP Expansion Economique se positionnent comme acteurs de relance au niveau local, en soutien des pouvoirs publics locaux et des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir (régional et fédéral).



Contacts presse :

Ingrid BERTRAND | Responsable de la communication | ibe@bep.be | +32 495 32 72 14 30